



CANDIDATS CPGE BEL

École autonome de l'Université Sorbonne Nouvelle, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) forme des interprètes de conférence, des spécialistes de la traduction, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction. Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT) et signataire d'un mémorandum d'entente avec l'ONU.

Depuis 2011, l'ESIT offre aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la possibilité de postuler aux épreuves d'admission en **master de Traduction éditoriale, économique et technique** dans le cadre de l'ouverture de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) à d'autres écoles et formations.

QUI EST CONCERNÉ ET COMMENT INTÉGRER L'ESIT ?

- Les candidat·es effectuant une seconde année de khâgne et préparant le concours A/L de l'ENS (Ulm), le concours littéraire de l'ENS de Lyon ou le concours « langue étrangère : anglais » de l'ENS de Cachan.
- Les candidat·es peuvent se présenter soit en combinaison bilingue (français langue A et anglais langue B) soit en combinaison trilingue (français langue A et langues B et C). Le français et l'anglais sont obligatoires, quelle que soit la combinaison choisie. Pour la combinaison trilingue, la troisième langue, B ou C, peut être l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais ou le russe.
- L'inscription en L3 dans une université de référence est obligatoire pour valider l'inscription en Master de tout·e candidat·e admis·e à l'ESIT, qui devra en outre être en possession de 180 ECTS. Lors de l'inscription administrative à l'ESIT en septembre 2024 seront donc requis : une attestation de réussite en licence ou une attestation d'équivalence de licence (documents délivrés par l'université) + une attestation de parcours de formation en CPGE (1^e et 2^e années) + un justificatif d'inscription pour la 3^e année délivré par le lycée
- En cas d'admission à l'ENS, un report d'admission d'un an, renouvelable une fois, pourra être accordé.

COMMENT PROCÉDER ?

- Les candidat·es intéressé·es par l'ESIT doivent déposer un dossier sur le site commun de la BEL, **www.concours-bel.fr**, en veillant à cocher l'ESIT dans la section « Banques/Concours/Options ». Les candidat·es ne peuvent s'inscrire qu'en master de Traduction éditoriale, économique et technique.
- LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ ENTRE DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024 (les dates publiées au Journal Officiel font foi).
- L'ESIT conseille, afin de lui permettre d'évaluer les candidat·es dans les meilleures conditions, d'opter pour une combinaison linguistique correspondant aux épreuves à option « linguistique » choisies pour le concours ENS.
- Le 14 février 2024 au plus tard, les candidat·es doivent envoyer, en rappelant la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (combinaison trilingue : français langue A, langue B, langue C ; combinaison bilingue : français langue A, anglais langue B), les deux bulletins de notes semestriels de leur première année de khâgne et le relevé de leurs notes au concours ENS à l'adresse contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr, afin que le jury d'admissibilité de l'ESIT puisse délibérer en connaissance de cause.
- Les candidat·es retenu·es par le jury d'admissibilité de l'ESIT et qui auront ensuite acquitté les frais d'inscription au concours d'entrée seront convoqué·es aux épreuves écrites dudit concours, **lequel** se déroulera à distance le vendredi 22 mars 2024. **L'admission sera prononcée par le jury d'admission de l'ESIT en fonction des résultats obtenus.**
- Les candidat·es ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction de l'ESIT ne prévoit pas d'enseignement ne seront pas pris·es en compte par le jury d'admissibilité de l'ESIT.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ESIT ?

1

Candidat-es ayant présenté 2 épreuves BEL de langue vivante LV1 et LV2 (ou épreuve option A/L) :

Moyenne requises = 12

(toute note inférieure à 10 étant éliminatoire)

2

Candidat-es ayant présenté 1 ou 2 épreuve(s) BEL de langue vivante LV1 :
Moyenne requise = 13

(toute note inférieure à 11 étant éliminatoire)

Dans les décisions relatives à l'admissibilité, le jury d'admissibilité ne tiendra pas compte des notes obtenues dans les épreuves autres que celles des langues vivantes. Par ailleurs, il s'appuiera sur les bulletins pour statuer sur le cas des candidat-es dont le dossier ne présente pas de notes pour les langues sélectionnées pour les épreuves d'admission à l'ESIT.

QU'EST-CE QU'UNE COMBINAISON LINGUISTIQUE ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, la combinaison linguistique d'un traducteur s'énonce toujours en commençant par sa langue A, suivie de sa ou ses langue(s) de travail, B puis C :

- la **langue A**, ou langue active, est une langue - acquise ou maternelle - parfaitement maîtrisée, maniée avec précision, aisance et idiomatisme. C'est la langue cible principale, c'est-à-dire la langue vers laquelle l'étudiant-e traduit.
- la **langue B** est une langue dont toutes les nuances sont comprises et dans laquelle l'étudiant-e doit être capable de s'exprimer correctement.
- la **langue C** est aussi parfaitement comprise que les langues A et B, mais les compétences rédactionnelles exigées dans cette langue sont moins élevées que pour la langue B.

Les langues B et C, dites « langues passives », sont des langues sources.

COMMENT SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION ?

Aucun apprentissage spécifique n'est nécessaire. Il est néanmoins conseillé de se documenter régulièrement sur les questions d'actualité dans chaque langue de travail, et de combler activement toute lacune de compréhension.

Toutes les informations utiles (modalités d'inscription, dossier à constituer, dates des épreuves, détails sur le master de Traduction éditoriale, économique et technique) sont publiées sur le site de l'ESIT, dans la rubrique dédiée aux candidat-es CPGE : www.esit.univ-paris3.fr, menu Candidats/Candidats CPGE.

Courriel : contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr

DATE DES ÉPREUVES D'ADMISSION >> VENDREDI 22 MARS 2024

QUELLE EST LA NATURE DU CONCOURS D'ADMISSION ?

Le concours d'admission en master de Traduction éditoriale, économique et technique vise à vérifier que le ou la candidat-e possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses langue(s) de travail, B et C, une excellente maîtrise de sa langue A.

Le concours se déroule sur une journée et se compose de trois épreuves :

1. **DEUX ÉPREUVES DE COMPRÉHENSION (SYNTHÈSE ET TRADUCTION)**, de B en A et de C en A (ou de B en A et de A en B pour la combinaison bilingue).

>> DURÉE DE CHAQUE ÉPREUVE : 1 H 30.

Les textes proposés pour les épreuves de compréhension ne sont pas spécialisés ; ils sont généralement issus de la presse généraliste d'un pays de la langue source. Leur longueur est d'environ 1 000 à 1 200 mots. Il est demandé aux candidats :

- d'en **RÉALISER UNE SYNTHÈSE D'ENVIRON 350 - 400 MOTS** : il ne s'agit pas nécessairement de respecter l'articulation du texte source, mais plutôt de dégager les idées principales par rapport aux idées secondaires, sans paraphraser le texte ni ajouter d'éléments qu'il ne contient pas.
 - de **TRADUIRE UN FRAGMENT COHÉRENT D'UNE CENTAINE DE MOTS** vers la langue A (vers la langue B pour l'épreuve de compréhension de A en B de la combinaison bilingue). Le candidat devra s'attacher au sens du texte, et non aux mots qui le composent.
2. **UNE ÉPREUVE D'EXPRESSION ÉCRITE** en langue B, sur un sujet d'ordre général.
>> DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 H.

L'épreuve d'expression écrite porte sur un sujet d'ordre général et doit être d'une longueur de 400 à 450 mots. Une attention particulière devra être apportée à l'enchaînement des idées et à la fluidité de l'expression.